



## Reprise d'un point de vente

Par **belougne**, le **13/05/2010** à **10:16**

Bonjour, je suis un ostréiculteur installé depuis le 01/12/2009 sur le Bassin d'Arcachon. J'ai, pour m'installer, décidé de reprendre une entreprise avec ses parcs à huîtres, ses cabanes, son matériel et ses points de vente. J'ai monté un dossier avec le centre de gestion (CER) j'ai trouvé une entreprise pour laquelle le crédit maritime m'a accordé l'ensemble des prêts. Pour l'instant je n'ai pu racheter que du matériel et les points de vente, car les affaires maritimes ont refusé le transfert des parcs à mon nom car le cedant doit les remettre en état (propreté) pour pouvoir me les céder. Aujourd'hui j'ai versé 15 000 € pour l'achat de matériel et il m'a fait un document manuscrit dans lequel il me cède l'ensemble de ses points de vente. Depuis le cedant fait le "mort" j'ai donc du trouver d'autres parcs à huîtres et un autre bateau. Le litige se trouve sur un point de vente sur le marché d'Aire sur l'Adour, car dès qu'il me l'a cédé, au mois de décembre, j'ai effectué les démarches auprès de la mairie d'Aire, envoi d'une lettre recommandée AR avec copie des documents y compris le papier du cedant pour les points de ventes. Le cedant de son côté n'a pas fait les démarches auprès de la mairie d'Aire qui attend toujours sa lettre recommandée et essaie aujourd'hui de revendre le point de vente qu'il m'a cédé. Ce marché représente la moitié de mon chiffre d'affaire et sa perte serait dramatique pour ma jeune entreprise. J'aimerais savoir quelles sont mes possibilités de recours. D'avance merci. Luc Belougne